ARRETE DE MISE A LA RETRAITE

(Agent contractuel relevant du régime général de la Sécurité Sociale

et de l’IRCANTEC)

Le Maire *(ou le Président)* de …………………………………………………,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2003-775 du 21 août 2003 et la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que M…………………………………………………………………, né(e) le ……………………, a demandé son admission à la retraite à compter du …………………… ;

*ou*

Considérant que M…………………………………………………………………, né(e) le ……………………, a atteint la limite d’âge au-delà de laquelle il (elle) ne peut être maintenu(e) en fonctions ;

**ARRETE**

**ARTICLE** **1** : A compter du ……………………, M…………………………………………………………………, né(e) le ……………………, …………………………………………………… *(préciser le grade)* contractuel, est admis(e) à faire valoir ses droits à la retraite auprès de la CARSAT et de l’IRCANTEC.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera :

- notifié à l’agent,

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes.

Le Maire *(ou le Président)*,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l’Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

 Fait à …………………………………………,

Le ………………………………………………,

Le Maire *(ou le Président)*,

NOTIFIE A L’AGENT LE :

*(date et signature)*